Balisage de chantiers fixes ou mobiles

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 23103406F — Mise à jour : 10 novembre 2026

Organisme responsable : **POLE FORMATION - SAINT AVE**

Présentation de la formation

Objectifs

Savoir mettre en place une signalétique et/ou d'un balisage temporaire de chantier adapté aux travaux et au lieu de chantier

Programme

Module théorique

La réglementation : L'Instruction interministérielle sur la signalisation Routière ; L'arrêté du 5/11/1992 ; Les arrêtés préfectoraux, départementaux, communaux

Les risques liés aux chantiers sur la voie publique

Les accidents et les conséquences humaines, pénales et économiques

La prévention ; Les règles de déplacement sur le chantier ; Les formations ; Les équipements de protection individuelle (EPI) et collectif (EPC) ; La signalisation des personnels et des véhicules ; La protection du personnel

La signalisation temporaire : Les généralités ; Les principes fondamentaux et les objectifs ; Les classifications, caractéristiques et catégories ; La panoplie type

La mise en œuvre de la signalisation temporaire

Les règles d'implantation ; La circulation pour les chantiers ; L'implantation des signaux ; La pose et dépose des panneaux

Les chantiers fixes ou mobiles : Définition ; Généralités ; Exemples

Les précautions selon le chantier : La circulation alternée ; Les dangers temporaires ; Les détournement de circulation ; La signalisation de nuit ; Les travaux sur les trottoirs ; L'accès des usagers

Module pratique : Préparer et organiser la signalisation d'un chantier ; Réaliser la signalisation d'un chantier en utilisant les moyens de signalisation à ma disposition.

Réglementation : Instruction interministérielle "Signalisation routière", Livre 1, deuxième partie (Signalisation de danger) et huitième partie (Signalisation temporaire) version consolidée - août 2009.

Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

Arrêté du 4 juillet 1972 modifié, relatif à l'homologation des feux spéciaux pour véhicules.

Arrêté du 20 janvier 1987, relatif à la signalisation complémentaire des véhicules d'intervention urgente et des véhicules à progression lente.

Décret n° 2000-542 du 16 juin 2000, modifiant le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et Préventive dans la Fonction publique territoriale

Signalisation des personnes : Instruction interministérielle "Signalisation routière" Livre I - 8ème partie, art. 134, article R4321-1 du code du travail

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique

Métiers associés

F1202 — Direction de chantier du BTP

F1204 — Qualité Sécurité Environnement et protection santé du BTP

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2167382S	Présentiel	Ploërmel	01/01/2026	31/12/2026
2167385S	Présentiel	Saint-Avé	01/01/2026	31/12/2026
2448737S	Présentiel	Saint-Avé	01/01/2027	31/12/2027
2450875S	Présentiel	Ploërmel	01/01/2027	31/12/2027

Source : GREF Bretagne #23103406F